

4 VALLEES ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 28 000 euros
Siège social : 417 avenue Perrier de la Bâthie 73400 UGINE
814 970 414 RCS CHAMBERY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-sept juin,
A 8 heures 30,

La société SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION DES 4 VALLEES, dite SEM 4V

Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 1 408 785 euros, ayant son siège social 417 avenue Perrier de la Bâthie - 73400 UGINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 537 419 376, représentée par son représentant légal, Monsieur Frédéric BURNIER-FRAMBORET

Associée unique, propriétaire de la totalité des 2 800 actions composant le capital social de la société 4 VALLEES ENERGIE,

En présence de Madame Fanny LE GUYADER, Directrice de la SEM 4V

A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Mustapha HADDOU, Président non associé, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais légaux.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés dans les délais légaux à l'Associée Unique.

La société TAMAIN CONSULTING, Commissaire aux Comptes, régulièrement informée des décisions devant être prises, est absente excusée.

Monsieur Mustapha HADDOU ayant remis sa démission de son mandat de Président de la Société le 19 juin 2024, l'Associée Unique statuera sur son remplacement alors même que ce point n'a pas

été porté dans la convocation adressée le 12 juin 2025 à la société TAMAIN CONSULTING et n'a pas été intégré dans le rapport de gestion.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Désignation d'un nouveau Président suite à la démission de Monsieur HADDOU,
- Désignation d'un Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

CINQUIEME DECISION :

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Mustapha HADDOU de ses fonctions de Président de la Société à compter du 19 juin 2025 et désigne en qualité de nouveau Président de la Société :

- la société SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION DES 4 VALLEES, dite SEM 4V
société anonyme d'économie mixte au capital de 1 408 785 euros,
ayant son siège social 417 avenue Perrier de la Bâthie - 73400 UGINE,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 537 419 376,

en remplacement de Monsieur Mustapha HADDOU, à compter de ce jour et ce, pour une durée illimitée.

La société SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION DES 4 VALLEES, dite SEM 4V, par l'intermédiaire de son représentant légal, à ce présent et intervenant, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être soumise à aucune interdiction ou incompatibilité qui l'empêcherait d'exercer ce mandat.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique désigne en qualité de Directeur Général :

- Madame Fanny LE GUYADER,
née le 4 juin 1982 à CLICHY (92), de nationalité française,
demeurant 30 rue des Trèves - 73700 BOURG ST MAURICE,

à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée illimitée, sans toutefois que ce mandat n'excède celui du Président.

L'Associée Unique rappelle que, conformément à l'article 17 des statuts, Madame Fanny LE GUYADER disposera, en sa qualité de Directeur Général, des mêmes pouvoirs de direction et de représentation que le Président.

Madame Fanny LE GUYADER, à ce présente et intervenante, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être soumise à aucune interdiction ou incompatibilité qui l'empêcherait d'exercer ce mandat.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent extrait.

L'Associée Unique
La société SOCIÉTÉ D'ECONOMIE
MIXTE DE CONSTRUCTION ET DE
RENOVATION DES 4 VALLEES,
représentée par Frédéric BURNIER-
FRAMBORET

DocuSigned by:
 Frédéric Burnier Framboret
F02CF3584902460...

Fanny LE GUYADER
"bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général"

Signé par :
 fanny le Guyader
416D62FE7AC1410...

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.